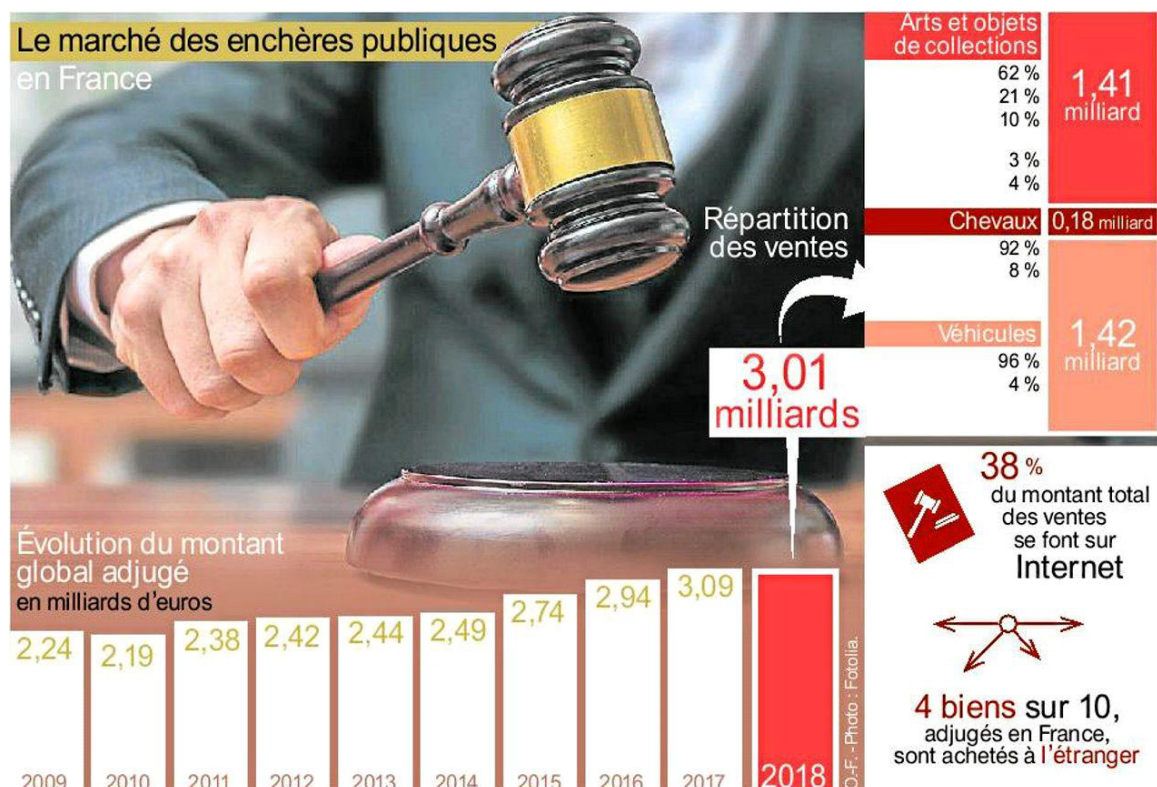


La vente aux enchères garde toujours la cote. .

Article du 13/03/2019



Un marché inégal

Biens de luxe et objets de la vie quotidienne, les montants adjudgés aux enchères en France ont dépassé les 3 milliards d'euros en 2018. Une vingtaine de maisons de ventes, comme Christie's ou Alcopa Auction se partagent plus de 70 % du marché. Selon le rapport du Conseil des ventes volontaires, le fossé se creuse entre ces acteurs, qui organisent de grandes ventes lors d'événements prestigieux, et les hôtels des ventes de province qui sont fragilisés par la baisse des ventes d'objets courants.

Ventes de voitures en tête

Ce sont les véhicules d'occasion, pas d'exception, qui se sont le plus vendus l'an dernier. Le secteur dépasse désormais les objets de collection avec 1,42 milliard d'euros de lots adjudgés (voir sur l'infographie ci-contre). Un succès lié à leur prix, souvent en dessous de leur cote officielle. Le développement des offres de location longue durée a augmenté le nombre de voitures d'occasion récentes sur le marché.

Objets classiques en déclin

« **Tout ce qui est de style classique est sur le déclin**, observe Alexandre Giquello, à la tête de l'hôtel Drouot, la célèbre salle des ventes. **On peine à vendre des commodes Louis XVI en acajou alors que ça se vendait très bien il y a vingt ans.** » Pour faire face à cette évolution, les maisons de ventes se diversifient vers le vin, montres, voitures de collection et même les squelettes de dinosaures. L'objectif est d'attirer et fidéliser une nouvelle clientèle. « **Le public cherche la nouveauté**, explique Mario Tavella, président de Sotheby's France. **Les ambiances épurées, modernes sont recherchées : ainsi les marchés du design et de l'art contemporain sont solides.** »

BD, Pokémon... on trouve de tout

En 2018, des cartes Pokémon ont été vendues aux enchères à Paris, certaines étaient estimées à plus de 2 000 €. De nouveaux secteurs émergent, comme le street-art dont les œuvres sont entrées dans les salles des ventes il y a dix ans. « **Quand on a vu la salle bondée, on a compris qu'il y avait vraiment une demande** », se souvient François Tajan, président délégué de la maison Artcurial. D'autres marchés apparaissent, comme celui de la bande dessinée. Les éditions originales de Tintin, imprimées dans les années 1930, s'adjugent désormais plusieurs milliers d'euros. « **L'inconscient lié à la BD est très fort, analyse Alexandre Giquello, président de Drouot. C'est lié à l'enfance, pas besoin de bagage culturel.** »

L'essor des ventes online

Internet est entré dans le quotidien des commissaires-priseurs. Aujourd'hui beaucoup des 38 % de clients étrangers des maisons de ventes françaises passent par ce biais. Alexandre Giquello adjuge des objets qui partent dans le monde entier comme à Manille ou Santa Fé. « **Les comportements se sont internationalisés**, note François Tajan. **Chez Artcurial, la majorité de nos acheteurs de biens de plus de 50 000 € sont des étrangers.** »

Dossier: Thibault CHEREAU



Acheter de l'art pour défiscaliser sa fortune ?



En France, détenir un objet d'art, n'est pas imposable.

1,41 milliard d'euros. C'est le montant total d'objets d'art et de collection adjugés aux enchères en France en 2018. L'engouement pour l'art masquerait-il la volonté de certains d'investisseurs de cacher une partie de leur patrimoine au fisc ?

En France, détenir un objet d'art (définie par le Code des impôts : tableaux, gravures, estampes...) n'est pas imposable. Depuis sa création, en 1982, l'Impôt sur les grandes fortunes (IGF) ne concerne pas les oeuvres d'art. Le gouvernement socialiste de l'époque ne souhaitait pas provoquer une fuite des oeuvres à l'étranger.

Par la suite, ni l'ISF ni le récent Impôt sur la fortune immobilière (IFI) mis en place par Emmanuel Macron, n'ont dérogé à ce principe.

Des œuvres devenues marchandises

Les propriétaires d'objets d'art ne payent une taxe que lors de la revente. Et, là aussi, le régime est arrangeant. Les particuliers peuvent choisir d'être taxés à 6,5 % sur le prix de vente, ou bien sur la plus-value, à hauteur de 34,5 %.

Dans ce dernier cas, ils peuvent bénéficier d'un abattement suivant la durée de détention de l'oeuvre, voire ne rien payer s'ils la possèdent depuis plus de vingt-deux ans.

« Les oeuvres d'art ne sont plus considérées comme un support culturel mais comme des marchandises, s'insurge Michel Larive, député (FI) spécialisé sur la question. Ce sont des valeurs spéculatives qui servent à s'exonérer d'impôts. » Dans certains secteurs, comme celui de l'art contemporain, les prix se sont envolés en quelques années. « Les grandes maisons ne vivent que par ça, c'est devenu un produit financier, admet Alexandre Giquello, président de Drouot et commissaire-priseur. Les trois quarts des acheteurs sont des spéculateurs qui ne veulent pas perdre d'argent. »

Un constat que nuance François Tajan, président délégué la maison Artcurial.

« La défiscalisation, c'est un fantasme. Il y a toujours une part de risque, tranche le commissaire-priseur. Pour faire un placement rationnel, il vaut mieux acheter un appartement. » Pour François Tajan, l'engouement grandissant pour l'art s'explique d'abord par la passion des collectionneurs.

Financiarisation de la culture ?

« C'est un milieu très opaque, estime Ophélie Dantil, avocate spécialisée en droit du marché de l'art. Il n'y a pas de hasard, mes clients font des plus-values parce qu'ils ont une connaissance fine du marché. »

Pour certains, libéraliser davantage le marché de l'art permettrait d'augmenter les échanges et donc de soutenir les artistes eux-mêmes.

En 2016, un rapport parlementaire rédigé par le député de la Manche Stéphane Travert allait en ce sens. Parmi ses propositions, permettre aux particuliers de réduire leurs impôts pour l'acquisition d'oeuvres d'artistes vivants.

De son côté, Michel Larive défend au contraire la création d'un fonds de soutien aux artistes pour leur permettre de sortir de la « financiarisation de la culture ».